



CONTRAT BRIC A BRAC
Salle Polyvalente Rue des Caillères – 72190 SAINT-PAVACE
17 ET 18 JANVIER de 10h00 à 18h00 (horaires pour le public)

**Dossier à retourner complété et signé, après l'avoir lu en entier
par courrier postal uniquement**

Coordonnées de l'exposant

NOM - PRENOM.....

ADRESSE :

E-MAIL :

TELEPHONE :

Tarif location de l'emplacement :

**L'emplacement de 3 mètres avec 2 tables d'environ 1m40 fournies et 2 chaises,
+ 1 espace portant (non fourni)**

- | | | |
|---|-----|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Samedi 17 janvier 2026..... | 10€ | } si 1 seule journée |
| <input type="checkbox"/> Dimanche 18 janvier 2026..... | 10€ | |
| <input type="checkbox"/> Samedi ET Dimanche 18 janvier 2026..... | 15€ | |

Souhaitez-vous un reçu de votre paiement : OUI NON
(déductible des impôts en don aux associations)

Conditions de règlement : 100% du montant de la réservation : **Par virement bancaire**
(RIB en page 3)

Un chèque de caution de 50€ est demandé à l'inscription et sera à joindre à votre dossier d'inscription envoyé par courrier postal. Celui-ci sera détruit dans les 15 jours suivant l'évènement. En cas d'absence injustifiée (sauf présentation d'un certificat médical), de non respect des horaires, la totalité de la caution sera encaissée par l'organisateur, sans possibilité de remboursement.

Code de bonne conduite de l'exposant :

- S'engage à tenir son emplacement propre, à plier tables et chaises en fin de salon,
- S'engage à respecter les autres exposants, vendeurs/euses et produits concurrentiels ou non,
- S'engage à respecter les clients des autres stands et à ne pas perturber les contacts avec les visiteurs,
- S'abstiendra de toute agressivité ou dénigrement vis-à-vis des visiteurs, des exposants, de l'association ou de ses membres,
- S'engage à respecter la loi et les usages commerciaux en ce qui concerne l'affichage, la publicité et la communication des tarifs.

Sauf exception et avec l'accord de l'organisateur :

L'exposant s'engage à respecter strictement les horaires de début et fin du salon (arriver à l'heure et ne pas partir avant la fin officielle du salon, notamment le dimanche soir).

L'exposant est tenu d'assurer une présence continue sur son stand pendant toute la durée d'ouverture au public, il ne saurait décider de modifier ses horaires de présence selon son gré au motif qu'il a payé sa place.

En cas d'empêchement sérieux, l'exposant s'engage à prévenir immédiatement les organisateurs et à fournir un justificatif.

Litiges :

En cas de soucis ou de litige de quelque nature que ce soit, l'exposant et l'organisateur s'engagent à les régler à l'amiable, en bonne intelligence. A défaut d'accord, le litige sera soumis à la juridiction compétente du lieu de résidence de l'organisateur.

Participation :

VOTRE INSCRIPTION SERA CONSIDÉRÉE COMME EFFECTIVE A RECEPTION DES PIECES SUIVANTES :

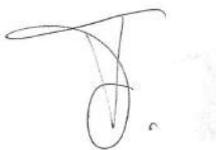
- Contrat complété et signé
- Chèque de caution
- Virement bancaire effectué

Accès à la salle pour les exposants : à partir de 8H00

Le dossier sera à retourner à l'adresse indiquée ci-dessous

Signature organisatrice
Valérie VERGNAUD
Présidente de l'association Valérane&Co

Signature exposant
Lu et approuvé



VALERANE AND CO
8 SQUARE DU COTEAU 72190 ST PAVACE
06.42.79.41.94
<https://valerievergnaud.wixsite.com/website>

RIB POUR LE REGLEMENT

Compte

04815 CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LE MANS LES MAILLETS

C/C Eurocompte Asso VALERANE AND CO

RIB : 15489 04815 00097567601 18

IBAN : FR76 1548 9048 1500 0975 6760 118

BIC : CMCIFR2A